



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le quatorze décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de COLOMES Olivier, FRACCHETTI Bernard, ETCHEVERRY Anne, SALLABERRY Muriel, CHAVES Jonathan, BELLOCQ Aurélien et TAUZIN Marie-France, qui avaient donné respectivement pouvoir à BOUCLEY Evelyne, PEREZ Christelle, MAIS Jean-Michel, DUBOS Christelle, BENOIT-DELBAST Jacqueline, RONDET Chantal, PETITJEAN Jérôme, ainsi que HIRIGOYEN Philippe et DARRIBERE Patrick ayant donné pouvoir à DELPUECH Jean-Luc.

Secrétaire de séance : LAPENU Marie-José

Monsieur le Maire soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des conseillers qui l'adoptent sans observation à l'**unanimité**.

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de deux délibérations, l'une pour une décision modificative au budget Boxes, l'autre concernant la demande des services de l'Etat de se positionner sans attendre sur l'opportunité de figurer, ou pas, sur la liste des communes concernées par le recul du trait de côte.

Puis il fait part d'une décision prise par lui en vertu des délégations que lui a confiées le Conseil : il s'agit d'un avenant au marché de travaux de rénovation du clocher de l'Eglise (+ valeur de 9 438.48 € HT pour le lot 1, maçonnerie) en raison de l'état friable de certaines pierres.



2021-12-14-01/82 TARIFS COMMUNAUX 2022

Madame Chessoux, Adjointe aux finances présente les tarifs des services et prestations. Ils sont reconduits à l'identique, à l'exception des cases des columbariums « 30 ans », des coupes de bois et du service périscolaire qui va mettre en place à partir du mois d'avril 2022 une tarification différenciée selon que les parents inscrivent leurs enfants à l'avance ou pas.

Unanimité.

2021-12-14-02/83 D.M 1 AU BUDGET HOUSQUIT

Le conseil approuve une modification du poste recette suite à la dernière vente d'un lot à un artisan labennais.

Ce budget reversera 355 491 € au budget général.

Monsieur le Maire souligne la qualité de cette opération qui a permis à des artisans de développer leur activité et de créer des emplois.

Unanimité.

2021-12-14-03/84 COMMERCES DE LA PLAGE

En raison des difficultés rencontrées lors de leurs deux dernières années d'exploitation liées à la crise sanitaire (confinement, restriction de déplacement, couvre-feu), les deux commerces de la plage ont sollicité la prolongation de leur bail. Le conseil approuve la prolongation exceptionnelle d'une année des baux d'occupation.

Unanimité (M. Chaves ne participant pas au vote).

2021-12-14-04/85 DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BP 2021

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives, soit pour des opérations d'ordre (amortissement des subventions) soit pour des travaux en régies.

Unanimité.

2021-12-14-05/86 ABROGATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTAINER ENTERRE – ALLEE DES PYRENEES

La commune ayant abandonné le projet d'un point tri sur la « demi-lune » de l'allée des Pyrénées, la convention approuvée précédemment par le conseil est donc caduque.

Unanimité.

2021-12-14-06/87 CONTRIBUTION A L'EPFL

Le conseil approuve le montant de sa participation à l'Etablissement Public Foncier des Landes pour 2022, pour un montant de 13 905.03 euros.

Unanimité.

2021-12-14-07/88 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS-DECHETS DE VENAISON

Monsieur le Maire informe que la Communauté des Communes MACS a souhaité modifier ses statuts pour pouvoir intégrer la compétence « déchets de venaison », afin de réguler le traitement des déchets issus des battues et de la chasse.

Unanimité.

2021-12-14-08/89 AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Les conseillers municipaux approuvent à l'**unanimité** la convention qui lie la commune à la CAF des Landes et à MACS pour la prise en charge du poste de coordinateur jeunesse. Cette convention régule les contrats enfance jeunesse, à l'origine communaux, et désormais communautaires.

2021-12-14-09/90 PARTICIPATION A L'OPERATION DE CREATION DE LOCATIFS SOCIAUX PAR SOLIHA, AVENUE CHARLES DE GAULLE

Monsieur le Maire informe que l'es-maison Kiamilé, Avenue du Général de Gaulle, va être réhabilité par SOLIHA, ex Pact Arim, pour réaliser 5 logements sociaux (2 T et 3T3).

MACS participe à hauteur de 15 500€ et la commune de Labenne à hauteur de 5 166€.

Unanimité.

2021-12-14-10/91 GARANTIE D'EMPRUNTS OPERATION LOUSTAOU/CDC HABITAT

Le conseil municipal apporte sa garantie à une fraction (1/3 de 50%) du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et des Consignations CDC Habitat dans le cadre de l'opération de 6 logements sociaux, Avenue du Général de Gaulle à Loustaou. (4 lignes de prêts de longue durée pour un montant de 87 882.66€)

Unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'important volume des demandes de logements, sans cesse croissante.

2021-12-14-11/92 CREATION DE POSTES

Le Conseil municipal autorise la création ou transformation de 4 postes :

- Un poste d'ATSEM en agent de maîtrise
- Un poste de catégorie B aux services techniques pour seconder le DST
- Un poste de catégorie B au secrétariat général, chargé de communication et des projets de la Politique de la Ville, notamment des actions culturelles
- Un ½ poste d'adjoint administratif à la bibliothèque

Unanimité.

2021-12-14-12/93 APPLICATION DE LA DUREE LEGALE DU TEMPS DE TRAVAIL

Evelyne Boucley, conseillère déléguée au personnel, expose qu'une loi récente de 2019 impose aux collectivités la remise à plat du système des congés payés, pour parvenir à, 25 jours + 2 jours de fractionnement et travailler précisément 1 607 heures par an.

Après concertation avec les agents, le conseil approuve la réglementation mise en place et consacre le régime des RTT pour tous les agents qui débordent du cadre légal des 35 heures.

Unanimité.

2021-10-21-13/94 – CADEAUX DE NOEL AUX ENFANTS DU PERSONNEL

Le conseil approuve et confirme sa volonté de pouvoir offrir un cadeau aux enfants de moins de 13 ans, geste de solidarité qui ne doit pas être assujetti aux cotisations URSAFF.

Unanimité.

2021-12-14-14/95 SUBVENTION AU COS

Le Conseil municipal approuve le versement au Comité des Œuvres Sociales du Personnel d'une somme de 1 260 euros pour aider aux actions sociales exercées à l'adresse des agents municipaux (médaille du travail, cadeaux de naissance, etc...)

Unanimité.

2021-12-14-15/96 CESSION D'UN TERRAIN RUE DE CLARON

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la cession de la parcelle AN 351 (530 m²) rue de Claron à Mme François, au prix de 90 000 euros pour la réalisation d'une activité d'orthophonie.

2021-12-14-16/97 DENOMINATION DE VOIES

Les membres du conseil municipal affectent les voies suivantes :

- Secteur du marais/Claron : Allée des Jardins du Marais
- Secteur Mancennes : rue des Tamaris, Rue du Millepertuis, impasse du Trèfle

Unanimité.

2021-12-14-17/98 DM N°1 AU BP BOXES

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** la décision modificative par un virement de crédit de 3 000€ du compte 627 au compte 66111.

2021-12-14-18/99 REcul DU TRAIT DE COTE

Monsieur le Maire expose avoir été saisi le 08/12/2021 par les services de l'Etat qui proposent aux communes leur inscription sur la liste des communes touchées par le recul du trait de côte, ce qui va engendrer des conséquences en matière de développement des activités, et de l'habitat environnant.

Le conseil demande le report de la décision à prendre d'autant plus que tous les projets de relocalisation présentés aux services de l'Etat depuis 10 ans n'ont jamais été acceptés.

Unanimité.

Séance levée à 20h00.

A Labenne, le 15 Décembre 2021
Le Maire,
Jean-Luc DELPUECH

